



## **Déclaration SNEP-FSU**

### **CDUNSS vendredi 10 décembre 2021**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames Messieurs les membres du CDUNSS des Yvelines,

Nous tenons tout d'abord à saluer l'engagement remarquable de nos collègues du Service Départemental UNSS des Yvelines qui ont œuvré durant ce premier trimestre à la reprise des compétitions dans un certain nombre d'activités. Leur engagement a permis de démontrer que les cadres UNSS et les animateurs d'AS étaient parfaitement aptes à organiser ces rencontres en assurant la sécurité de tous.

Malheureusement, force est de constater, que cette reprise n'a pas été facilitée par le niveau national. Les errements et tergiversations de la direction nationale de l'UNSS ont contribué à la désorganisation de ce début d'année.

Dans ce contexte, et pour dénoncer l'incurie et le mutisme des dirigeants de l'UNSS, les représentants du SNEP-FSU ont quitté le Conseil d'Administration de l'UNSS du 22/10/2021.

Après presque deux années qui ont fragilisé nos AS, le SNEP-FSU 78 tient à rappeler les points indispensables à la relance et au bon fonctionnement de nos AS :

- Conformément au décret du 7 mai 2014, le forfait AS de 3 heures doit être inclus dans le service de tous les enseignants d'EPS y compris les TZR et les contractuels.

- Le mercredi après-midi doit être "sanctuarisé" comme temps dédié au sport scolaire. Toutes les notes de service le précisent depuis 1986. Dans notre département cette vigilance se porte plus particulièrement sur les lycées, surtout depuis la mise en place de la réforme du Lycée à la rentrée 2019.

Nous souhaitons également soulever 2 points d'inquiétude concernant l'avenir du sport scolaire du second degré :

- Dans un contexte de crise sanitaire persistante, le risque est grand de voir les AS se réorganiser durablement en proposant sur le long terme des activités en interne sans finalités de rencontres. Il est essentiel qu'une attention particulière soit portée, à tous les

niveaux, pour préserver avec conviction un équilibre en faveur d'activités faisant la part belle aux rencontres inter établissements. Il en va de l'identité de notre modèle de sport scolaire. Le PDDSS que nous allons examiner aujourd'hui doit servir de point d'appui pour agir ensemble en ce sens.

- La réforme de la formation des futurs enseignants d'EPS nous inquiète fortement concernant le sport scolaire. En effet, les professeurs stagiaires n'auront plus qu'un seul trimestre d'intervention dans les AS. Dans ces conditions, impossible pour eux de se former convenablement aux problématiques et aux enjeux relatifs à l'animation du sport scolaire. Pour les AS des établissements accueillant un professeur stagiaire cela acte de facto le blocage d'un forfait AS, ce qui limite l'offre d'activités proposée aux élèves. Pour palier à ces manquements, le SNEP-FSU revendique un forfait AS de 3 heures sur l'année complète pour tous les professeurs stagiaires.

Pour finir, et comme évoqué à chaque CDUNSS, il nous semble toujours indispensable de renforcer les moyens humains au service départemental au regard de la charge de travail considérable assurée par nos collègues. Il faudrait pour cela au minimum revenir au nombre de personnes occupant des postes de secrétariat et de cadre avant 2009.

*Sandrine EVEN et Jérôme LE CAM*  
*Représentants SNEP-FSU78*